

Renvoi à la commission des revenus nationaux de l'adresse du comité de surveillance de Saumur (Maine-et-Loire) félicitant la Convention sur ses travaux et demandant si lui est parvenue l'argenterie qu'il lui a envoyée en frimaire, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des revenus nationaux de l'adresse du comité de surveillance de Saumur (Maine-et-Loire) félicitant la Convention sur ses travaux et demandant si lui est parvenue l'argenterie qu'il lui a envoyée en frimaire, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 303;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22936_t1_0303_0000_13

Fichier pdf généré le 09/07/2021

PARVIS (*maire*), LUCOT (*off. mun.*), COUTOUR (*membre du c. de surveillance*), JUMILLY, J. BICHET, PINTON (*présid. du c. de surveillance*), p. LAPITONT, S. CORNU, JULIARD, FONTAINE [et une signature illisible].

12

La commune de Coubevoie (1) vient rendre grâce à la Convention d'avoir purgé le sol de la liberté des monstres qui vouloient usurper la souveraineté du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les authaurité[s] constitué[es] réunies, et la sté popul. des sans-culottes de Courbevoye, à la Conv.; s.d.]* (3).

Représentant[s],

La commune de Courbevoye vient vous féliciter sur vos glorieux travaux, et sur l'énergie que vous avez déployé[e] pour exterminer les tyrans.

Grâce[s] vous soient rendue[s], sage[s] législateurs : vous avez sçu purger la terre de la liberté de ses monstres qui vouloient usurper la souveraineté du peuple.

Continués de poursuivre sans relâche tous les Catilinas et leurs complice[s]. Rap[p]ellez-vous sans cesse que le peuple français a juré la liberté et que ce n'est point un vain mot. Nous venons, dans le sanctuaire des lois, vous célébrer le serment de liberté, égalité, fraternité ou la mort !

BOUCHER (*notable*), DELASSUS (*présid. de la sté popul.*), ROMAIN (*maire*), COLLOMBEL (*secrét.*), Pierre LAMBERT, GILLET, GAUTIER, CHARPENTIER (*agent nat.*).

13

Le comité de surveillance et le conseil général de la commune de Gabre (4) adressent à la Convention le tribut de leur reconnaissance et de leur admiration pour ses sublimes travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Gabre, 24 mess. II*] (6).

Législateurs,

Quoyque nous soyons des derniers à vous adresser le tribut de notre reconnaissance et de notre admiration pour vos sublimes travaux,

nous n'en sommes pas moins bons patriotes et zellés républicains. Acceptés donc, pères de la patrie, dans le langage de la simplicité et de la sincérité, la gratitude de nos cœurs, et soyez persuadés que nous serons fidèles au serment que nous avons fait et que nous renouvelons aujourd'hui, de sacrifier nos biens et nos vies s'il le faut pour concourir de toutes nos forces à l'achèvement de notre immortelle régénération. Nous ne devons pas nous faire illusion, représentans. Il vous reste encore des obstacles à surmonter et des s[c]élérats à punir. Que le glaive national continue donc à nous venger de tous nos conspirateurs, et la patrie est sauvée. Encore quelques efforts de votre part, législateurs, avec l'énergie et le courage qui vous caractérisent, et le peuple français est le plus heureux de l'univers. Vive la République, vive la Montagne ! S. et F. !

Ont signé les membres litérés, tant les membres du comité, que ceux du conseil général, CLAUD (*présid. du c. de surveillance*), DECLEZ (*membre du c. de surveillance*), LACEQUENE (*membre du c. de surveillance*), GOIEUSE (*membre du c. de surveillance*), Ch. GRENIER (*secrét.-g^{al} du c. de surveillance*), GARITS (*off. mun.*), PELATA (*off. mun.*), DOUTET (*agent nat.*), FAURÉ, SALOUMIEU (*notable*), G. LECTOIRS (*notable*).

14

Le comité de surveillance de Saumur (1) félicite la Convention nationale sur ses travaux; il demande s'il lui est parvenu 122 marcs d'argenterie qu'il lui a envoyés au mois de frimaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

15

Les citoyens composant le tribunal du district de Dinan, département des Côtes-du-Nord, écrivent à la Convention, qu'aussitôt que la loi du 27 germinal leur a été connue, ils ont redoublé d'efforts pour terminer dans le plus bref délai les affaires soumises à leur décision. Ils l'invitent à rester à son poste en l'assurant que ses efforts seront soutenus de toute l'énergie du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de législation (3).

(1) District de Franciade, département de Paris.

(2) P.-V., XLIII, 99-100; J. Fr., n° 682.

(3) C 315, pl. 1262, p. 55. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(4) Ariège.

(5) P.-V., XLIII, 100.

(6) C 312, pl. 1244, p. 44. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(1) Maine-et-Loire.

(2) P.-V., XLIII, 100. J. Sablier (du soir), n° 1483 (pour 1485).

(3) P.-V., XLIII, 100. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).